



**MAIRIE**  
**de**  
**GROSMAGNY**  
**90200**

# **INFORMATIONS MUNICIPALES**

**Réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2020**

## **I – Communauté de Communes : Commissions**

La Communauté de Communes a créé plusieurs commissions d'étude et de travail. Afin de finaliser la composition de ces commissions, la communauté a sollicité les conseils municipaux. Plusieurs conseillers proposent leur candidature.

## **II- Communauté de Communes : Attribution de compensation**

La Commune de Grosmagny doit s'acquitter de la somme de 25 726.29 € euros auprès de la Communauté de Communes, ceci au titre de l'attribution de compensation de l'exercice 2020. Le conseil municipal donne son accord.

## **III – Forêt : Assiette et destination des coupes de l'année 2021**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'état d'assiette proposé par l'ONF pour l'année 2021. Ce document établit le programme des coupes qui seront effectuées durant l'année.

## **IV – Classement de la Rue de l'école dans la voirie communale**

Il est décidé de procéder au classement de la Rue de l'école dans la liste des voiries communales.

## **V – Aménagement forestier**

L'Office National des Forêts a finalisé son étude et présenté la version définitive du schéma d'aménagement de la forêt communale de Grosmagny pour la période 2020-2039. Deux réunions de travail avaient eu lieu pendant la phase d'étude.

Le conseil municipal dispose aujourd'hui du document définitif. Ce document est adopté à l'unanimité.

## **VI – Colis des personnes âgées**

La traditionnelle distribution de colis aux personnes de 70 ans et plus aura bien lieu cette année encore. Il n'est en aucune façon question de la remplacer par autre chose (par exemple : un repas à partir de 75 ans..... !) toute crainte doit être dissipée.

Le conseil municipal établi le programme de la distribution que les conseillers effectuent toujours avec un grand plaisir.

Un grand remerciement et félicitations sont adressés aux enfants du périscolaire ainsi qu'à leur animateur, ceux-ci ont confectionné de petits cadeaux pour les personnes âgées. Ces présents seront distribués en même temps que les colis.

### **Et Encore ..... !**

Municipales.... Suite et fin ...peut être.

Les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2020. Deux listes étaient en compétition. Notre liste « Avec vous pour notre village » a obtenu 65 % des suffrages quand la liste adverse menée par Guillaume COUTHERUT n'a quant à elle obtenu que 35 % des voix.

Chacun aurait pu penser que ce score sans appel était à lui seul susceptible de refermer la parenthèse électorale, ce ne fut hélas pas le cas, force est de constater qu'il n'est pas qu'outre-Atlantique, que les candidats défaits refusent le verdict des urnes. Preuve en est... !

Par une protestation, enregistrée le 20 mars 2020, Mr Guillaume COUTHERUT demande au Tribunal administratif de Besançon, d'annuler les opérations électorales du premier tour des élections municipales de la Commune de Grosmagny qui s'est tenu le 15 mars 2020.

Il soutient :

- Que la campagne électorale a été faussée par la diffusion d'un tract affirmant à tort son appartenance au cabinet du Maire de la Ville de Belfort.
- Que ce tract a été inséré dans le bulletin d'information municipales de mars 2020.
- Que le bulletin de vote de la liste « Avec nous pour votre village » est erroné, dès lors que certains noms de candidats ne correspondent pas avec ceux enregistrés lors du dépôt de candidature en préfecture.

Dans cette affaire, ce n'est pas uniquement notre tête de liste qui était concernée mais l'ensemble des 15 candidats qui ont d'ailleurs tous reçu individuellement la notification du tribunal administratif.

Nous avons donc collectivement produit un mémoire en réponse. Parmi les pièces que nous avons présentées au tribunal, figurait en particulier l'organigramme de la ville de Belfort et du Grand Belfort ainsi.... Que la fiche de poste de Mr Guillaume Couterut. Il doit aujourd'hui préférer la même accusation en direction des juges du tribunal administratif qui ont en fait la même lecture que nous!

Dans son dernier tract d'avant le 1<sup>er</sup> tour Guillaume COUTHERUT traitait Maurice LEGUILLON de menteur !....qui est le menteur ?

L'affaire a été jugée en audience le 1<sup>er</sup> Septembre au tribunal administratif de Besançon. Nous étions présent. Le tribunal a constaté que Guillaume COUTHERUT n'était ni présent, ni représenté. Le jugement a été rendu le 25 Septembre.

- La protestation de Guillaume COUTHERUT est rejetée
- Le tribunal rejette notre demande de versement d'une somme de 500 € par Guillaume COUTHERUT.

Une copie du jugement a été transmise à la préfecture du territoire de Belfort ainsi qu'à la Mairie de Grosmagny.

Toute personne qui le désire peut consulter ce document.

### **Et Encore !**

Il y a quelques jours, nous avons trouvé dans nos boîtes aux lettres, une nouvelle publication : l'info de votre village ENSEMBLE, POUR LE RENOUVEAU DE GROSMAGNY ;

La campagne des municipales n'est donc pas terminée.... Peut-être que si, mais celle de 2026 est manifestement déjà engagée.

Un de nos concitoyens, Monsieur Guillaume COUTHERUT (quelle surprise !) a décidé de créer un collectif « afin de bâtir des propositions pour améliorer notre cadre de vie, proposer des projets innovants, faire vivre la solidarité dans le village ». Quelle heureuse initiative ! nous allons enfin avoir à Grosmagny quelqu'un qui réfléchit et propose des projets intéressants... ! À l'en croire, dans notre village, il ne se passe rien, on peut se demander ce que peuvent bien faire les élus ? alors que lui, il a des idées originales, la preuve, ces coupures de journaux relatant ce qui se fait dans nos communes voisines. Et quand nous créons un nouveau service, c'est évidemment grâce à lui qui en a fait la proposition dans son remarquable programme des municipales...mieux vaut en rire !

Nous savons que vous n'êtes pas dupes, la grande majorité d'entre vous a bien identifié la manœuvre de Guillaume COUTHERUT. Sa volonté, c'est en réalité de créer un collectif d'opposition.

Son objectif final étant bien évidemment de faire rentrer à terme Grosmagny dans les communes vassales du Grand Belfort.

Il serait intéressant de savoir quelle est la position de notre Guillaume sur la volonté du Grand Belfort de vouloir spolier les communes, dont Grosmagny, possédant des parts dans la zone d'activité de Fontaine.

Sachez chers concitoyens, que le conseil municipal de Grosmagny n'a pas besoin des propositions d'un « Mister Gadget » local pour lui fournir des idées.

Des idées nous en avons bien plus que son supposé « collectif de réflexion » ne pourra en produire pendant les 5 prochaines années.

Non, aucune des propositions de la campagne de la liste Couterut n'a été mise en œuvre grâce à lui.

Le site internet était en réflexion depuis longtemps au sein du précédent conseil, sans que cela n'ait pu aboutir, faute de personnes susceptibles de le prendre en charge. Nous avons pu réaliser maintenant ce projet grâce à la présence à la Mairie et au conseil de personnes qualifiées et motivées pour mener à bien ce projet.

Les sacs jaunes : initialement la distribution des sacs jaunes en Mairie nous obligeait à tenir un registre et pouvoir accueillir et stocker une palette de cartons à chaque livraison.

Nous avons alors décidé de différer la distribution dans notre mairie constatant qu'il était difficile à ce moment-là de prendre livraison et de stocker cette palette dans les locaux dont

nous disposions. Nous avons donc convenu de reporter la distribution à la prise de possession des locaux au rez-de-chaussée.

Depuis, la procédure a été simplifiée par le SMICTOM, il n'y a plus de registre à tenir et les cartons de sacs sont livrés à la demande. Nous avons donc logiquement assuré cette distribution.

La suppression de l'éclairage nocturne. Ce sujet n'est pas non plus une idée nouvelle. Le précédent conseil municipal avait déjà étudié le sujet. Un vote avait eu lieu et il avait été décidé de ne rien changer. Nous ne faisons que de le remettre à l'ordre du jour, l'étude se poursuit.

Et si les municipalités qui se sont succédées depuis quelques années n'avaient pas eu d'ambition pour sa jeunesse, il est fort à parier que nous n'aurions plus aujourd'hui d'école à Grosmagny. Nous souhaitons juste rappeler que c'était en effet ce que souhaitait le directeur des services académique il y a 3 ans quand nous avons décidé de construire une nouvelle école. Rappeler aussi que c'est à Grosmagny qu'a été créé dans le Nord du département la première garderie, la première cantine ainsi que l'une des 3 premières bibliothèques. Rappel enfin que notre commune est partie intégrante de la CCVS qui a mis en place un certain nombre de produits en direction de la jeunesse.

Nous aurons donc droit à l'info de notre village paraît-il tous les 6 mois.... Quel bonheur ! Après ce premier numéro, nous avons voulu vous informer et vous mettre en garde sur la finalité de ce projet de collectif.

Non, ce ne sera pas un collectif de propositions, oui ce sera un collectif d'opposition.

Cela dit, sachez que nous ne commenterons plus à l'avenir les contenus de ce genre d'information ... nous avons d'autres choses plus utiles à faire pour notre village. Nous avons en effet parfaitement conscience du fait que tout commentaire de notre part ne peut que donner de l'importance à un personnage qui, on peut le comprendre, ne demande que ça.

PS : Peut-être, trouverons-nous dans un prochain numéro, les remerciements des membres de la liste de Guillaume Couterut envers les électeurs qui ont voté pour eux !

### **Et enfin**

Les travaux de la nouvelle mairie sont enfin terminés. L'accueil se fera dorénavant dans les locaux au rez-de-chaussée et dès que les conditions sanitaires le permettront, nous inaugurerons cette nouvelle mairie comme il se doit.

## ***Bonne année à tous***

LEGUILLON Maurice

PERREZ Thierry

DAOUDAL Claude

COLLIN Bernadette

NAAS Christian

HEINTZ Natacha

CHAUMERLIAC Agnès

HERVE Yves Laurent

PELTIER Laura

LAEMLIN Patricia

BARRE Edmond

PETIT-PRÊTRE Virginie

OTERNAUD Eric

BESSON Martine

Pour des raisons strictement liées à son activité professionnelle, Yannick BARBERET n'a pas souhaité que son nom apparaisse dans la liste des signataires.